

qu'il peut avoir laissé en France, même au préjudice de ses legitimes créanciers. Voici 3. Arrêts du Conseil qui ont paru. Le 1. du 25. Mars concerne les *Controleurs des rentes créées par Edit de Janvier 1721.* Le 2. du 30. Avril ordonne que ceux qui acquereront avant le 1. Juin lesdits Offices de Controleurs, jouiront des gages attribués ausdits Offices à commencer du premier Janvier dernier. Et le 3. du 14. Mai porte que les possesseurs des Domaines qui ont acquis des rentes & redevances, seront tenus de payer un supplément de Finances pour être maintenus dans leur jouissance.

Le 20. on delivra par ordre de la Cour 1000. liv. à chaque Notaire qui ont travaillé à la declaration des effets des particuliers, & on continuoît de travailler au visat des Billets. Dans ce tems-là on publia l'Arrêt du Conseil suivant qui accorde un délai jusqu'au dernier Juin aux propriétaires, pour venir faire leurs declarations. Les payeurs des rentes de l'Hôtel de Ville, reçurent aussi ordre de dresser des états de toutes les rentes qu'ils payent annuellement au delà de 500. liv., & de les delivrer au Conseil. On a saisi les biens du fameux Jean Law qui s'est retiré hors du Royaume, & il a été défendu à son Epouse de sortir de Paris sans une permission expresse de la Cour. Des Commissaires ont été nommez pour examiner les Livres de Guillaume Law, & travailler à liquider ses dettes qui sont considerables. Le 25. le Conseil de Regence delivra une Commission pour faire le proces aux Directeurs, Caissiers & Commis de la Compagnie des Indes qui a été supprimée, accusez de malversations, entr'autres d'avoir substitué à la Banque des Billets pour 40. millions pour pareille